

# L'Amiante

Interdit en France depuis 1997, l'amiante est toujours présent dans les bâtiments construits avant cette date. Des dizaines de millions de mètres carrés de matériaux amiantés sont encore en place. L'amiante est une fibre minérale naturelle massivement utilisée pendant plus d'un siècle, dans des milliers de produits à destination industrielle ou domestique, pour ses performances techniques remarquables associées à un faible coût.



Pour ce qui concerne le BTP, de nombreux matériaux, comportant de l'amiante, ont été fabriqués, notamment :

- » des conduites ou canalisations en amiante-ciment,
- » des dalles ou revêtements de sols en matière plastique,
- » des faux-plafonds,
- » des mortiers, colles, enduits, mastics, joints, peintures, bitumes,
- » des calorifugeages et flocages à base d'amiante qui servaient aussi à isoler des gaines, conduits, canalisations, plafonds, cloisons.



Pour tout travail de rénovation, d'entretien, ou de maintenance dans des bâtiments antérieurs à 1997, vous êtes donc assuré de rencontrer de l'amiante.

**Le SICTOM prend à sa charge le stockage et le traitement de l'amiante provenant de particuliers. Les professionnels seront soumis à facture par le syndicat départemental, SMD3. Pour les 2 populations, la procédure est la même :**

**Les plaques ou les fibres contenant de l'amiante doivent être manipulées avec précaution (gants et masque). Pour le transport, pensez à les filmer ou les fermer dans des sacs.**

Sur la plate-forme de la « Borne 120 », elles seront stockées dans des bigbag épais et prévus à cet effet. Ensuite, elles seront acheminées sur le centre de stockage de Saint Laurent les Hommes (24).

**Mais avant tout, il faut prendre rendez-vous pour le dépôt, au 05 53 58 55 58 (SMD3).**